



Compte rendu de l'audio-conférence COVID du 29 décembre 2021 avec la Direction locale

Une audio conférence a été organisée par la Direction du 76 pour présenter les déclinaisons des nouvelles mesures dans le cadre de la gestion de crise sanitaire pour les 3 premières semaines de janvier 2022.

Il a été rappelé :

- recours au télétravail obligatoire de crise (hors cadre conventionnel) sur 3 jours minimum pour les personnes équipées soit 80 % des collègues dans le 76 et 4 jours possibles afin de limiter la présence physique dans les services à compter du 3 janvier, les modalités de saisie dans Sirhius ne sont pas encore connues,
- maintenir la possibilité des horaires décalés,
- à ce jour, il n'y a pas de mise en place de PCA,
- l'importance de respecter les mesures barrières (port du masque, gel hydroalcoolique, respect de la distance sociale de 1m et la jauge de 4 m2),
- limitation des réunions en présentiel.
- Les formations professionnelles se poursuivent avec jauges ainsi que les concours.

Une information envers les chefs de service sera réalisée pour qu'ils puissent prévenir.

D'ici fin janvier, le taux d'équipement permettant le télétravail sera de 85 % 90 % soit environ 150 agents équipés sur le mois de janvier. Les collègues n'ayant pas de portables resteront en présentiel.

Concernant la sortie de documents des locaux administratifs, cela est possible.

Les OS ont rappelé que si le télétravail est une mesure de protection, le volontariat doit prévaloir.

Les OS ont interrogé la Direction sur l'impossibilité d'exercer le télétravail à leur domicile pour certains collègues et sur la problématique des agents dont le conjoint serait déjà en télétravail dans des espaces réduits.

La direction locale nous a indiqué que les dossiers seraient étudiés au cas par cas.

N'hésitez pas à le signaler à son chef de service et si vous rencontrez des difficultés, à vous rapprocher de vos représentants du personnel.

D'autres dispositions possibles comme la durée d'isolement pour les cas contact, la mise en place ou non du pass vaccinal pour les agentes et les agents de la DGFIP ont été évoquées. Elles sont sorties dans la presse ce week-end. Et devraient être transposées à la DGFIP très prochainement.

Les autorisations d'absences pour garder les enfants sont toujours d'actualité.

Les organisations syndicales ont posé la question de versement de l'indemnité pour les agents nomades entrants dans le processus du télétravail. A priori, la Direction a indiqué qu'ils pouvaient y prétendre.

Il a été de nouveau dénoncé le centre de test COVID toujours existant dans le Hall de l'immeuble du Centre de Contact de Rouen.

Il y a depuis 3 semaines un nombre important de tests réalisés et de nombreuses personnes qui attendent dans le hall avec souvent de fortes négligences sur les gestes barrières. Le poste de sécurité est venu à la rencontre du chef de service du CC 30 minutes après la fin de l'audio.

La Direction locale nous a indiqué que les statistiques COVID devaient faire l'objet d'une remontée 3 fois par semaine.

Nous avons ré-itéré notre demande du taux de télétravail quotidien. Pas fait à ce jour.